

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le six Mars à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	RACLE Olivier
AIROLDI Michel	GIACOMINI Sébastien	RICLOUX Benoît
BELLOT François	MOULIN Cyril	THEVENOT Marie-Christine
CUSINATO Françoise	MOUREY Martine	VARCHON Daniel
DENISOT Stéphanie	POUZOL Michel	
Etaient absente excusée		
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	a donné procuration à	CUSINATO Françoise

Madame Françoise CUSINATO a été désignée comme secrétaire de séance.

### Ouverture de la séance à 20 h 50

Le conseil municipal accueille Madame Martine MOUREY, nouvelle conseillère municipale, et l'installe dans ses fonctions suite à la démission de Madame Sylvie NALLET. L'équipe lui souhaite la bienvenue.

Les incidences de ce changement de composition sur la représentation dans les différentes commissions et CCAS seront traitées lors du prochain conseil municipal.

### Délibérations

#### 01 – Médiathèque départementale – Convention

Le Conseil départemental soutient la lecture dans le département et propose un accompagnement de la Médiathèque départementale. Grâce à ses services, les communes peuvent bénéficier de prêts de documents, d'aides techniques et de conseils, de formations destinées aux bibliothécaires, de soutien à l'action culturelle et d'aides à la constitution de réseaux de bibliothèques.

La commune de PELOUSEY est, à ce titre, signataire d'une convention avec le Conseil départemental, élaborée en 2008. Depuis, le Département a fait évoluer les missions de la Médiathèque départementale, l'engageant, dans le cadre du programme C@P25, dans un nouveau schéma de coopération pour la lecture. Ce nouveau programme de travail, présenté lors de la Journée Départementale de la Lecture Publique le 15 septembre dernier, marque des évolutions importantes dans l'offre de services aux communes et initie de nouvelles collaborations qui réclament l'actualisation de cette convention.

Une nouvelle convention est donc proposée : elle comporte, d'une part, des obligations pour les bibliothèques et, d'autre part, des préconisations pour un meilleur service public qui sont autant d'indications pour améliorer l'accès à la lecture pour tous.

Le Maire rappelle que la commune respecte les termes de cette convention, à savoir par exemple : l'affichage extérieur, l'accès direct à la bibliothèque, le budget à allouer en fonctionnement pour l'achat de livres, les locaux à mettre à disposition...

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur ce dossier et à autoriser le cas échéant la signature par Madame Le Maire de cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les données de ce dossier, et autorise Madame le Maire à signer la convention pour les bibliothèques municipales proposée par le Département du Doubs.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 02 – ECOLE MATERNELLE – Avenant au contrat de base des installations de chauffage et ventilation

En date du 26 Août 2013, Madame le Maire avait signé avec l'entreprise EIMI de BESANÇON un contrat de maintenance préventive (entretien, astreinte et dépannage) et de petites fournitures et consommables.

Afin de compléter ce contrat, il serait souhaitable d'y intégrer la fourniture annuelle d'un jeu de filtre pour centrales d'air.

Coût annuel de l'avenant, 262 € 00 HT, soit 314 € 40 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 03 – CAGB – Extension de périmètre du Grand Besançon – Détermination des attributions de compensation prévisionnelles des communes entrantes

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 19 janvier 2017, après le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les attributions de compensation des communes entrantes suite à l'extension de périmètre du Grand Besançon (son rapport final est joint en annexe). Le Conseil municipal est donc invité à approuver l'évaluation des charges des compétences transférées par les communes entrantes ainsi que le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aux 15 communes entrantes.

### **Le Conseil municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2001,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 19 janvier 2017 joint en annexe,

### **DÉLIBÈRE,**

- Le Conseil municipal approuve l'évaluation des charges, décrite dans le rapport de la CLECT du 19 janvier 2017, des compétences transférées par les communes entrantes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.
- Le Conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle annuelle, présenté dans le même rapport, versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aux nouvelles communes membres.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 04 – PERSONNEL COMMUNAL – Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

**Le Conseil Municipal,** sur rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et divers articles de Lois et divers décrets,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité bénéficiaires de l'IHTS,

**Après en avoir délibéré**, décide d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois de la filière technique et du grade d'agent de maîtrise principal.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle. Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du Maire.

Périodicité de versement : mensuel. - Date d'effet - A compter de ce jour.

Crédits budgétaires - Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

#### **05 – PERSONNEL COMMUNAL – Régime indemnitaire – Personnel non titulaire**

Le Conseil Municipal, sur rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et divers articles de Lois et divers décrets et arrêté ministériel, Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la délibération du 16 Février 2004, désignant le personnel de la filière technique éventuel bénéficiaire de l'Indemnité d'Administration et de Technicité,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> Mars 2006, désignant le personnel des filières administrative et sociale éventuel bénéficiaire de l'Indemnité d'Administration et de Technicité,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

**Après en avoir délibéré**, décide d'ajouter les modifications suivantes aux délibérations susvisées :

Agents non titulaires - Les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Périodicité de versement - mensuel.

Date d'effet - À compter de ce jour.

Crédits budgétaires - Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

#### **06 – Subventions aux associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue pour l'année 2017 les subventions suivantes aux associations locales :

Associations		2017
Harmonie	Pouilley les vignes	305.00 €
ALE	Pelousey	2 500.00 €
APE	Pelousey	1 600.00 €
Anciens Combattants	Audeux	555.00 €
Club des Vignottes	Pelousey	610.00 €
Prévention Routière	Besançon	50.00 €
Souvenir Français	Mazerolles	50.00 €
Etoile - section foot	Pouilley les vignes	1 000.00 €
Etoile - section hand	Pouilley les vignes	400.00 €
Les Restos du Cœur	Besançon	100.00 €
Comité de jumelage	Pelousey	1 000.00 €
Secours populaire	Besançon	100.00 €
ACCA	Pelousey	110.00 €
Banque alimentaire		100.00 €
Amicale cycliste bisontine		300.00 €
Course cycliste la Ronde de l'Espoir		200.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 980.00 €</b>

Madame le Maire rappelle que pour percevoir les subventions énoncées ci-dessus, les associations doivent en faire la demande écrite en mairie en fournissant le procès-verbal de leur dernière assemblée générale et leur bilan financier. Les montants des subventions sont reconduites à l'identique de l'année précédente et aux mêmes associations à l'exception des situations suivantes :

L'amicale des Anciens Combattants percevra cette année une subvention exceptionnelle de 555 € afin de permettre l'achat de drapeaux.

Une convention de participation en fonctionnement aux frais liés à l'entretien du stade de football de Pouilley-Les-Vignes est à l'étude avec la commune. En fonction de la répartition de ces frais entre la commune et le club, la subvention pourra évoluer.

La subvention pour le comité de jumelage sera mobilisée uniquement en cas de présentation d'un projet par le comité.

Une subvention est prévue à l'amicale cycliste bisontine dans le cadre de l'organisation de la course du Valentin du 15 avril. Le nom de la course est appelé à changer pour l'édition 2018, les élus sont donc appelés à formuler des propositions pour que le nouveau nom soit validé avant la course 2017 pour annonce lors du podium.

Le conseil municipal décide d'accueillir comme il y a quelques années la ronde de l'espoir le 7 septembre 2017. Ces bénévoles vont parcourir trois jours à vélo le département pour collecter des fonds au profit de la Ligue contre le Cancer. La commune versera dans ce cadre une subvention de 200 € et accueillera quelques instants les cyclistes salle St Martin.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15		

## 07 – Vote du Compte de Gestion 2016 – Commune

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2016 – COMMUNE présenté par le percepteur, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 004 026.69 €	461 863.66 €	212 613.01 €	754 776.04 €
Investissement	- 57 985.66 €	- €	39 524.85 €	- 18 460.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>946 041.03 €</b>	<b>461 863.66 €</b>	<b>252 137.86 €</b>	<b>736 315.23 €</b>

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 08 – Vote du Compte de Gestion 2016 – Assainissement

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2016 – ASSAINISSEMENT présenté par le percepteur, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	330 650.22 €	103 294.94 €	20 844.30 €	248 199.58 €
Investissement	- 88 788.94 €	- €	74 811.86 €	- 13 977.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>241 861.28 €</b>	<b>103 294.94 €</b>	<b>95 656.16 €</b>	<b>234 222.50 €</b>

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 09 – Vote du Compte de Gestion 2016 – Locaux commerciaux

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2016 – LOCAUX COMMERCIAUX présenté par le percepteur, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 632.98 €	- €	13.77 €	1 619.21 €
Investissement	7 213.77 €	- €	7 213.77 €	14 427.54 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 846.75 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 200.00 €</b>	<b>16 046.75 €</b>

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 10 – Vote du Compte Administratif 2016 – Commune

Madame le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Daniel VARCHON, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 – COMMUNE, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 004 026.69 €	461 863.66 €	212 613.01 €	754 776.04 €
Investissement	- 57 985.66 €	- €	39 524.85 €	- 18 460.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>946 041.03 €</b>	<b>461 863.66 €</b>	<b>252 137.86 €</b>	<b>736 315.23 €</b>

Restes à réaliser :

- Dépenses 214 099 € 00
- Recettes 84 490 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2016 au budget 2017 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 606 706 € 23
- Investissement dépenses D 001 18 460 € 81
- Investissement recettes R 1068 148 069 € 81

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## 11 – Vote du Compte Administratif 2016 – Assainissement

Madame le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Daniel VARCHON, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 – ASSAINISSEMENT, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	330 650.22 €	103 294.94 €	20 844.30 €	248 199.58 €
Investissement	- 88 788.94 €	- €	74 811.86 €	- 13 977.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>241 861.28 €</b>	<b>103 294.94 €</b>	<b>95 656.16 €</b>	<b>234 222.50 €</b>

Restes à réaliser :

- Dépenses 7 042 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2016 au budget 2017 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 227 180 € 50
- Investissement dépenses D 001 13 977 € 08
- Investissement recettes R 1068 21 019 € 08

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

### 12 – Vote du Compte Administratif 2016 – Locaux Commerciaux

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Daniel VARCHON, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 – LOCAUX COMMERCIAUX, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 632.98 €	- €	- 13.77 €	1 619.21 €
Investissement	7 213.77 €	- €	7 213.77 €	14 427.54 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 846.75 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 200.00 €</b>	<b>16 046.75 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2016 au budget 2017 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 1 619 € 21
- Investissement dépenses R 001 14 427 € 54

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

Stéphanie DENISOT a dû quitter l'assistance et n'a donc pas participer aux votes des délibérations suivantes.

### 13 – ECOLE DE PELOUSEY – Projet culturel ECARTS D'ARTS

Madame BAILLY-MASSON, directrice de l'école de PELOUSEY, présente au Conseil Municipal le projet culturel envisagé pour l'année 2016/2017 pour deux classes de PELOUSEY, moyenne et grande section de maternelle et CM1/CM2 et proposé par Madame l'inspectrice d'éducation et le conseiller pédagogique de la circonscription.

Dans le cadre d'une action culturelle menée par la Citadelle de Besançon sur le thème de la biodiversité, ce projet a pour objectif la découverte de la sculpture en art contemporain. Jade SAUVAGE, artiste plasticienne et intervenante en médiation culturelle collaborera à l'organisation de cette opération par le biais d'intervention à l'école.

En complément, la DRAC met à disposition un intervenant qui assurera le suivi de cette opération avec une visite du FRAC et les enfants seront reçus à la citadelle où leurs œuvres seront exposées.

L'association des Parents d'Élèves (APE) financera les voyages en bus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- le financement à titre exceptionnel de ce projet
- autorise Madame Le Maire à signer le devis de l'Association ECARTS D'ARTS de 1 110 €

- s'engage à inscrire cette somme au budget primitif communal 2017.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	11	2	1

#### 14 – ANALYSE FINANCIERE – Proposition technique d'intervention

A la demande des membres du comité consultatif finances et du Maire, Monsieur Stéphane ROLAND, du cabinet MAZARS de BESANÇON, est venu détailler aux conseillers la mission d'analyse financière prospective et d'accompagnement qu'il propose afin de répondre aux interrogations des élus dans le cadre du nouveau contexte financier que les communes ont à gérer, notamment le manque de lisibilité dans les années à venir vis à vis des transferts de compétence, de la baisse des dotations, des nouvelles dépenses à honorer et des investissements à programmer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le devis négocié à la baisse avec le cabinet MAZARS pour un montant de 8 610 € TTC,
- et s'engage à inscrire cette somme sur les budgets primitifs communaux 2017 et 2018 (étalement en fonction des phases de travail).

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

#### 15 – TRAVAUX DE VOIRIE – Engagement de crédits en investissement

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, permettant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : 810 472 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 202 618 € (810 472 € X 25 %).

Afin de réaliser dans les meilleurs délais des travaux de voirie devenus urgents, Madame le Maire propose :

- d'engager les travaux de voirie :
  - ID 2151 - opération 161 – Rue du Chêne Bénit 30 000 €
  - ID 2151 - opération 169 – Voie Romaine 30 000 €
- d'inscrire ses sommes au budget primitif communal 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

#### Présentation des budgets primitifs 2017 :

**Avant de laisser la parole à Daniel Varchon pour la présentation en détails des différents budgets, Madame le Maire rappelle que ces budgets ont été travaillés par le comité consultatif finances qui s'est réuni deux fois et ils seront présentés au percepteur avant validation.**

**Elle indique également que ces budgets s'inscrivent dans la continuité avec les nouvelles contraintes souvent évoquées déjà : la baisse progressive de la Dotation Globale Forfaitaire de 176 075 € en 2009 à 120 000 € prévu en 2017, des dépenses de fonctionnement difficiles à maîtriser en raison du coût de l'énergie qui augmente, des dépenses liées à la mise aux normes des bâtiments publics et à leurs contrôles qui s'intensifient, des nouvelles dépenses à honorer comme l'instruction des documents d'urbanisme, les activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires...**

Face aux besoins d'investissement qui s'intensifient, notamment pour les voiries, l'équipe a donc souhaité demander conseil à un cabinet extérieur pour arbitrer avec lui ces décisions et être accompagné dans les choix à opérer au moment des transferts de compétence.

Monsieur Daniel VARCHON présente donc en détail les budgets de fonctionnement de la commune, assainissement et locaux commerciaux qui ne présentent pas de particularités significatives, à noter l'effet de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui est toutefois atténué par la perception du fond d'amorçage puisque la commune s'est dotée d'un Projet Éducatif De Territoire et les dépenses liées à l'Autorisation des Droits des Sols (ADS).

Pour les budgets investissements de ces trois budgets, il est composé des grands travaux engagés en 2016 et qui vont être clos sur cet exercice : les travaux de la mairie, le chemin piéton de la rue du Séminaire, des opérations de voirie, l'évacuation des boues du dernier bassin de la station d'épuration...

Tous les investissements nouveaux seront détaillés dans le prochain Trait d'Union, en toute transparence.

Après échanges et demandes de précisions, ces présentations n'appellent pas d'observation particulière de la part des conseillers. L'adjoint aux finances informe que le vote des budgets aura lieu le 27 mars.

Madame le Maire rappelle que le CCAS, a, comme la loi le demande, voté son budget.

## 16 - Questions diverses - Informations diverses et dates à retenir

### INFORMATIONS DIVERSES

- En raison de l'heure tardive, le point information est reporté au 27 mars.
- Les délibérations concernant l'aliénation du chemin rural et d'une partie de la rue du Séminaire sont reportées car les données concernant l'estimation de la parcelle sont parvenues trop tardivement en commune.

### AGENDA

#### Agenda des élus

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 20 h 00 – Municipalité
- Samedi 11 mars 2017 – 10h30 – Comité consultatif Jeunes Citoyens
- Mercredi 15 mars 2017 – 20 h 30 – Comité Consultatif Festivités
- Samedi 25 mars 2017 – 11h – Remise des cartes aux jeunes électeurs

#### Événements futurs

- Samedi 11 Mars 2017 – APE – Ciné/récré – Salle Saint-Martin
- Samedi 31 Mars / Samedi 1<sup>er</sup> – Dimanche 2 – Vendredi 7 et Samedi 8 Avril 2017 – Théâtre des Poulouzeaux – Salle Saint-Martin

#### Prochain conseil municipal

- Lundi 27 Mars 2017
- Lundi 10 Avril 2017

**Fermeture de la séance à 23 h 45**